

Enquête Terres Inovia sur les dégâts d'oiseaux et petits gibiers – Résultats de la campagne 2016

Contenu

Remerciements	2
1. Objectif et méthode	2
2. Résultats	3
2.1. Nombre de cas.....	3
2.2. Dynamique temporelle.....	7
2.3. Surfaces déclarées.....	8
2.4. Resemis et pratiques de lutte.....	10
2.5. Variations géographiques.....	11
2.6. Chiffrage économique des dégâts de pigeons ramier déclarés sur tournesol à la levée.....	14
2.6.1. Hypothèses.....	14
2.6.2. Estimation de l'impact économique par hectare attaqué	14
2.6.3. Estimation de l'impact économique au niveau départemental et national	14
3. Discussion	15
3.1. Biais méthodologiques	15
3.2. Peut-on passer des dégâts déclarés aux dégâts réels ?	16
4. Conclusion	16
ANNEXE : données anonymisées avec calculs économiques	17
ANNEXE : références pour le calcul des dégâts économiques occasionnés par le pigeon ramier sur tournesol (V. Lecomte, TI Bazièges)	17

Résumé

L'enquête déclarative sur les dégâts d'oiseaux et de petits gibiers a été menée en 2016 auprès des producteurs d'oléagineux et de protéagineux pour mieux connaître l'étendue du problème, et travailler à d'éventuels classements « nuisible » des espèces concernées au niveau départemental en concertation avec les parties prenantes.

Le dépouillement met en lumière la forte prédominance des dégâts de pigeons ramiers sur tournesol à la levée. C'est une relative surprise eu égard à d'autres enquêtes effectuées sur le sujet. La faiblesse des dégâts à maturité est assez surprenante, mais celle-ci est peut-être due à un plus faible taux de déclaration. En effet, nous avons surtout communiqué sur la problématique levée, bien relayée par nos partenaires, et beaucoup moins au moment de la maturité. Outre le pigeon ramier, l'enquête a permis de nous alerter sur le corbeaux freux, mais aussi sur le cas très peu documenté du lièvre, dont les dégâts sur tournesol sont localisés et mériteraient des investigations plus poussées au niveau régional, en concertation avec les parties prenantes.

Les dégâts de pigeons ramiers sur tournesol à la levée ont fait l'objet d'une estimation économique. Les résultats sont présentés par hectare, ainsi qu'aux échelons départemental et national. Cependant, la méthode déclarative ne permet pas une estimation des dégâts réels à ces niveaux. En partant d'hypothèses sur le taux de déclaration, les dégâts déclarés au niveau national de 1 millions d'€ pourraient se traduire par des pertes réelles de 5 à 10 millions d'€.

Remerciements

Terres Inovia tient à remercier les producteurs qui ont participé à l'enquête 2016, ainsi que les organismes économiques, chambres d'agriculture et autres partenaires qui ont activement relayé cette action de déclaration de dégâts sur cultures oléagineuses et protéagineuses.

1. Objectif et méthode

L'enquête concerne les dégâts d'oiseaux et de petits gibiers sur les cultures couvertes par Terres Inovia. Outre un objectif d'acquisition de connaissances, elle vise à obtenir des informations en vue d'un éventuel classement nuisible de certaines espèces dans le cadre d'une gestion concertée.

Les données ont été recueillies à partir du 5 avril 2016 grâce à une enquête en ligne complétée d'un guide d'identification : <http://manager.e-questionnaire.com/questionnaire.asp?a=qvfqvQhuUF>. La saisie de formulaire papier a pu être réalisée dans de rares cas au niveau des coopératives ou bien de Terres Inovia. L'information des agriculteurs à propos de cette enquête a été assurée par Terres Inovia et ses partenaires. La communication a été particulièrement active en zone Ouest et Sud. Des relais ont été mobilisés via la presse régionale et nationale (Cultivar).

Chaque déclaration recensée par l'enquête correspond à un évènement de déprédation sur une parcelle. Nous assimilons pour l'analyse « évènement de déprédation » et « parcelle », bien qu'un tel rapprochement soit à proprement approximatif. En effet, certaines parcelles attaquées plus d'une fois ont théoriquement pu donner lieu à plusieurs déclarations, sans que la localisation des parcelles

à la commune permette de les considérer sans ambiguïté comme identiques. Nous estimons toutefois ces cas comme improbables, et ils ne remettent pas en cause la comptabilité des dégâts en termes de cas de déprédation et de surfaces attaquées.

L'extraction a été réalisée le 7 octobre 2016. 18 déclarations non conformes ont été écartées sur un total de 1464 pour les raisons suivantes :

- cultures autres que celles ciblées par l'enquête (principalement maïs ou orge de printemps) ;
- surfaces non indiquées ou incohérentes (une surface nulle et une autre de 54 030 ha) ;
- une parcelle « test » ;
- dégâts de chevreuils et sangliers.

Une déclaration de superficie très importante (200 ha de tournesol attaqués par les corbeaux freux dans la Drôme) a été conservée car elles correspondent visiblement à des données regroupées par un technicien de LIMAGRAIN.

Au final les traitements ont porté sur 1446 déclarations. Ils ont été réalisés sous R, ainsi pour sur Excel pour le calcul des coûts. Le fichier anonymisé est annexé à cette synthèse.

Cette enquête est déclarative. En conséquence, les résultats qui suivent ne donnent pas une estimation exhaustive des dégâts. Ils concernent uniquement un échantillon issu d'agriculteurs volontaires. Cette question importante est reprise en discussion.

2. Résultats

2.1. Nombre de cas

1446 parcelles ont été déclarées, appartenant à 934 agriculteurs. Le nombre maximal de parcelles déclarées par agriculteur est de 7, mais la majorité n'en a déclaré qu'une (Figure 1).

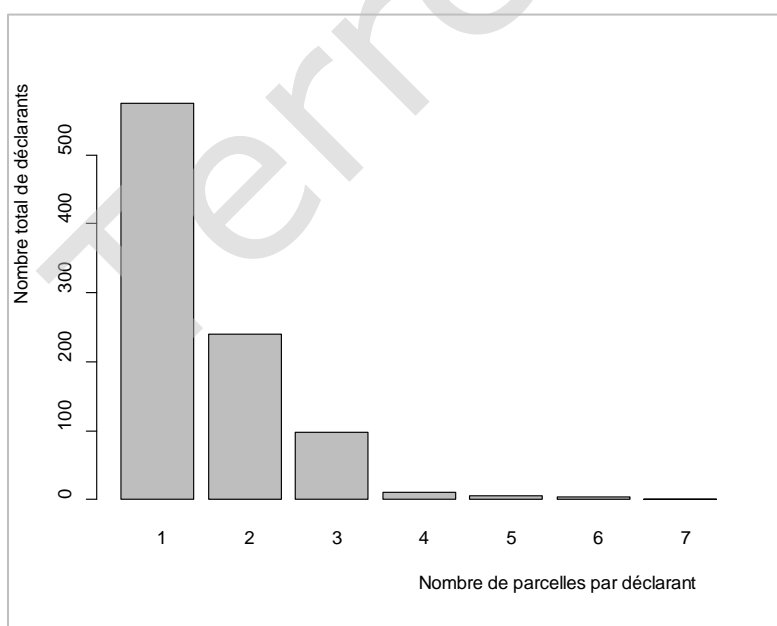
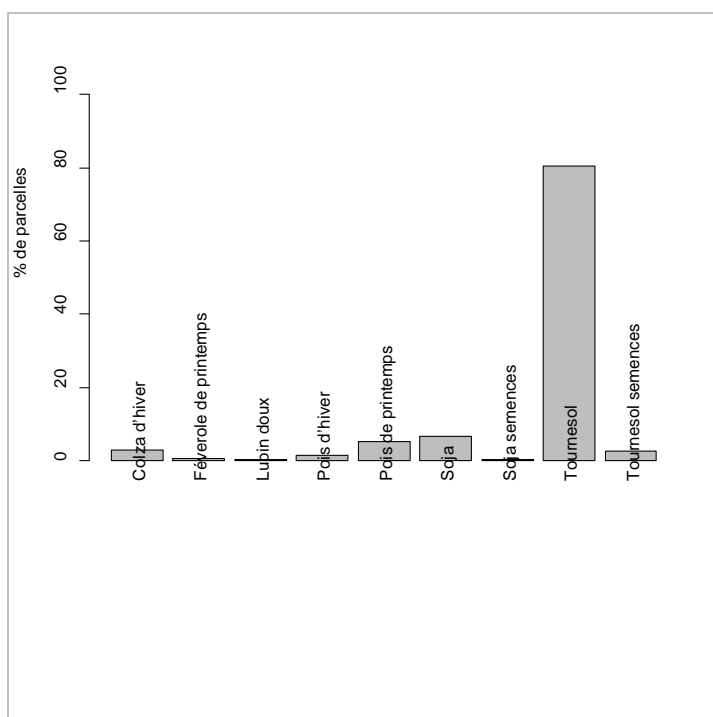


Figure 1 : histogramme du nombre de parcelles déclarées par agriculteurs



Le tournesol est la principale culture attaquée, loin devant le soja (Figure 2). Les déclarations sur colza d'hiver concernent des dégâts occasionnés durant l'hiver 2015-16. Le démarrage des déclarations fin avril, en période de semis et levée des cultures d'été (tournesol, soja) et la forte communication autour de l'enquête au Sud de la Loire conduit probablement à minorer les déclarations sur protéagineux semés plus tôt et peu présents dans ces régions.

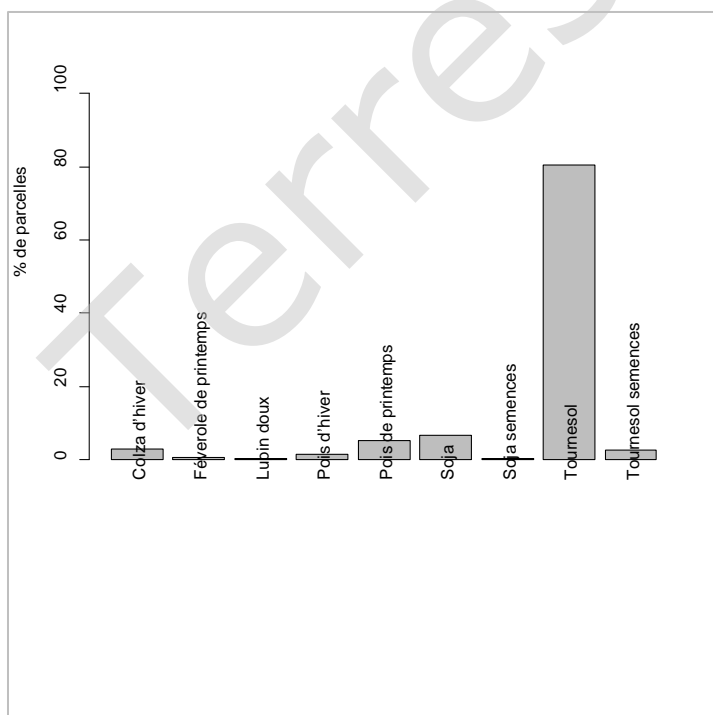


Figure 2 : cultures attaquées

Les colombidés sont sans surprise à l'origine de la grande majorité des dégâts (Figure 3). La distinction entre pigeon ramier (ou « palombe » dans le sud-ouest) et pigeon biset reste indicative pour ce genre d'enquête, mais le ratio de 1 à 10 semble tout à fait cohérent avec notre expertise. L'importance relative des dégâts de colombidés semblent s'accroître si l'on se réfère aux enquêtes antérieures. En effet, l'enquête menée en 2012 par Terres Inovia sur les attaques d'oiseaux sur tournesol faisait état d'imputation des dégâts au pigeon ramier dans 86% des cas, suivi du corbeau freux dans 43% des cas. Nonobstant les différences méthodologiques entre les 2 enquêtes¹, il semble bien que le ratio pigeon ramier / corbeau freux évolue en faveur du premier. Il n'est pas possible aujourd'hui de savoir si cela est causé par la croissance actuelle des populations ou bien par un changement de comportement.

Le corbeau freux est la seconde espèce signalée, suivi du lièvre signalé 87 fois. La catégorie « autre » signalée 42 fois contient les mentions suivantes : tourterelles, perdrix, cygnes, faisans, goélands, oies, diverses associations d'espèces.

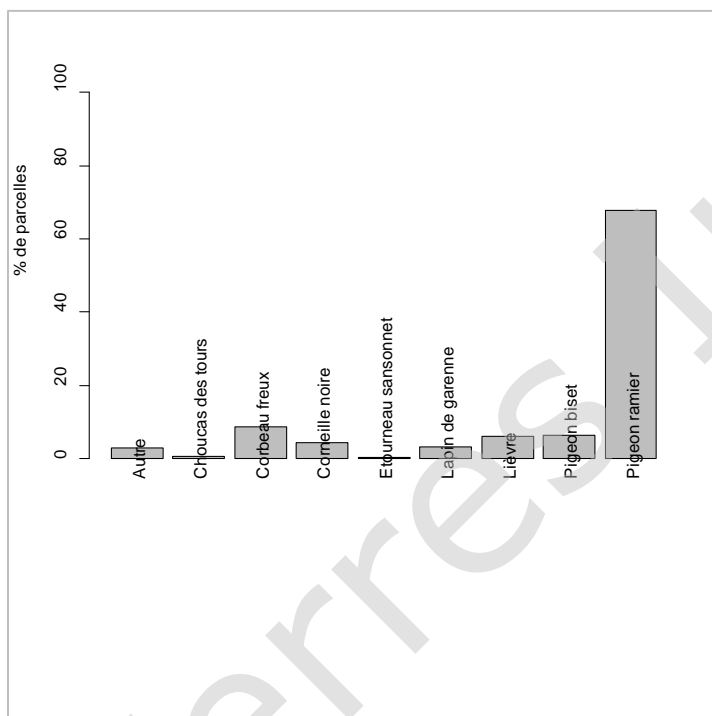


Figure 3 : espèces en cause

La Figure 4 permet de préciser les préférences des espèces. Corvidés et lièvre s'intéressent quasi exclusivement au tournesol. Le lapin de garenne se distingue des autres espèces par son goût pour le colza d'hiver. Le pigeon ramier a un fort penchant pour le tournesol, mais on le retrouve aussi sur toutes les autres cultures visées par l'enquête à l'exception du lupin doux. Cet éclectisme apparent est sans doute favorisé par le fort nombre de déclarations.

¹ L'enquête 2012 rendait possible l'imputation simultanée à différentes espèces.

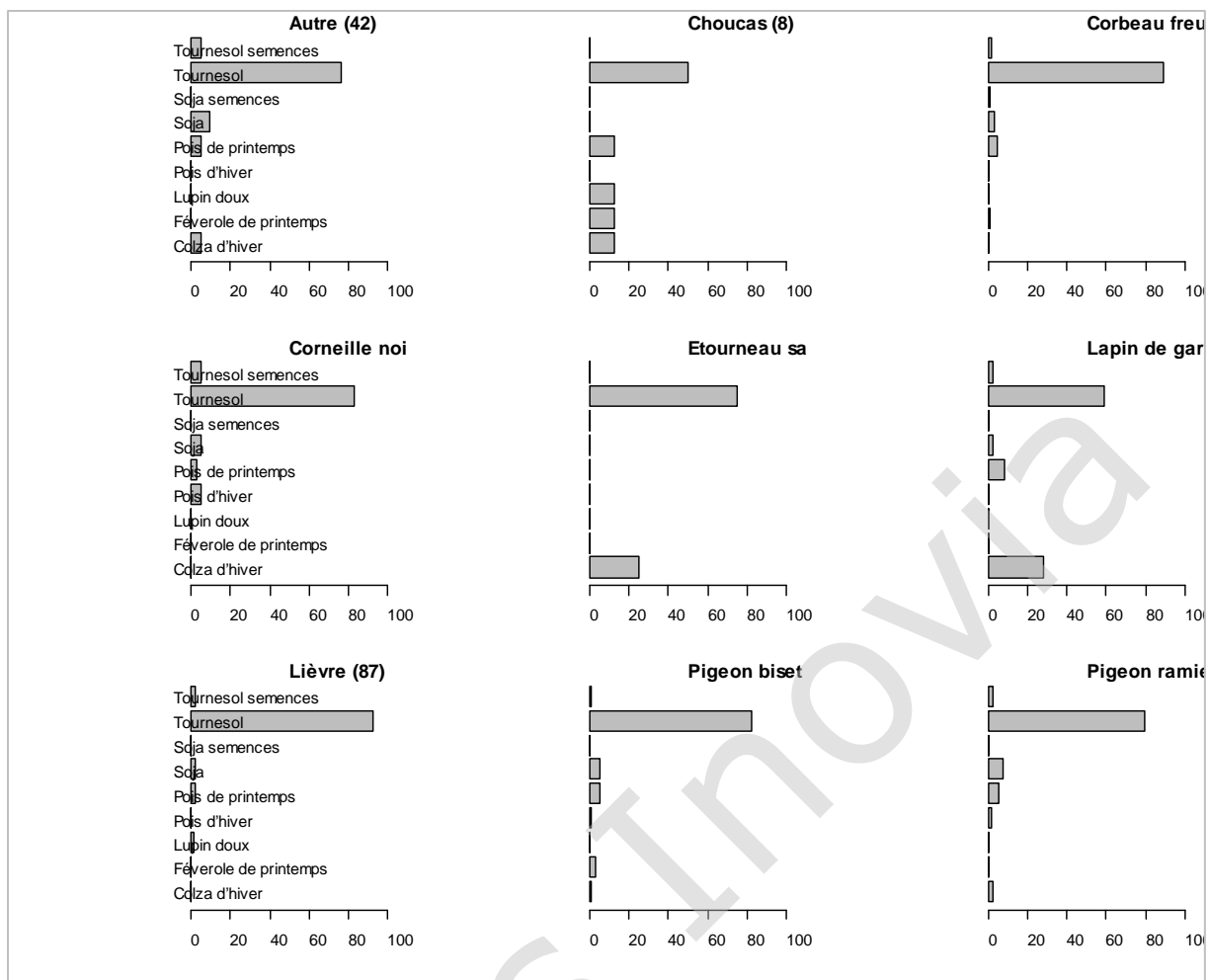


Figure 4 : pourcentages de parcelles déclarées par culture et par espèce ; entre parenthèses le nombre total de parcelles

2.2. Dynamique temporelle

La Figure 5 donne la dynamique des attaques sur la campagne. On constate logiquement une activité importante en avril-mai, période de dégâts importants des pigeons ramiers à la levée des tournesols. Un petit nombre de déclarations concerne des attaques antérieures à l'ouverture du site. Il s'agit principalement des attaques hivernales de pigeons ramiers sur colza.

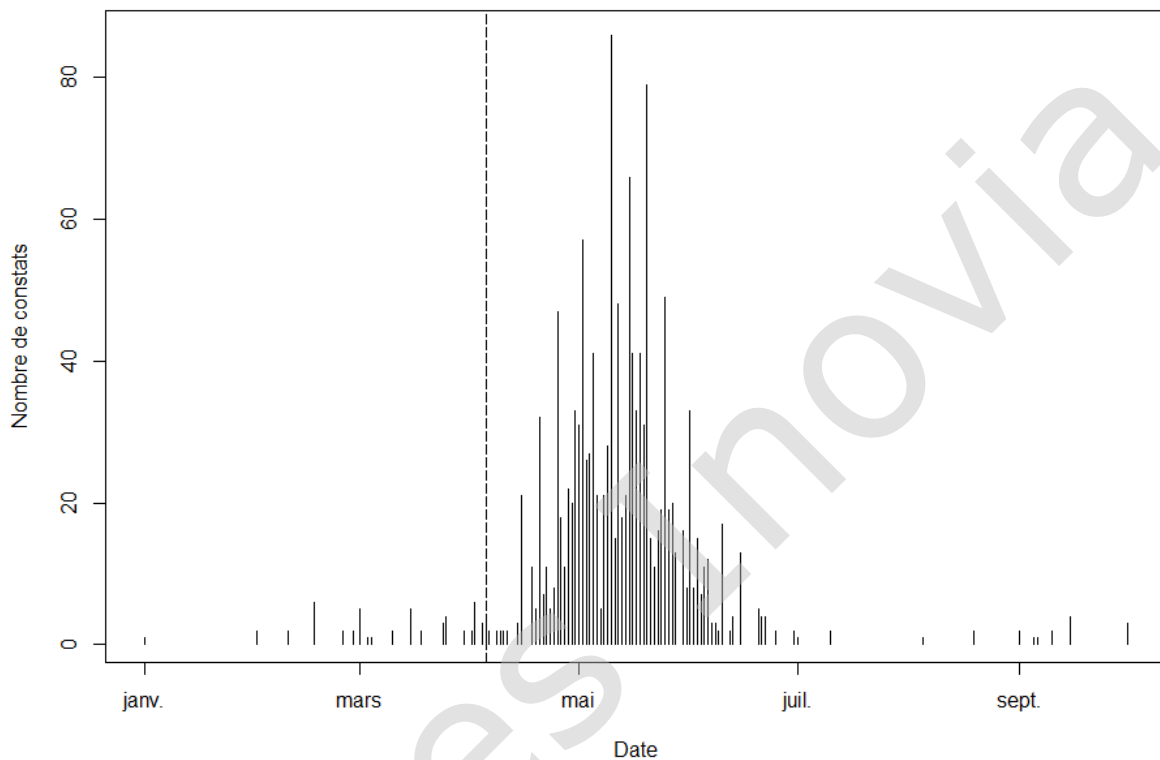


Figure 5 : dates de constatation des dégâts ; pointillés : date d'ouverture du site de déclaration en ligne

La Figure 6 illustre l'importance des attaques lors de la phase semis-levée pour le soja et le tournesol, tandis que le colza est attaqué principalement en hiver, et le pois de printemps à des stades plus divers. Les fortes attaques à maturité sur pois d'hiver sont à prendre avec précaution compte tenu du faible effectif.

En pratique, la distinction entre dégâts au semis et sur plantule est assez délicate. On obtient globalement 86% d'attaques sur la phase semis-levée (21+65), 11% d'attaques en végétation et 3% à maturité. Le nombre d'attaques à maturité est remarquablement bas, malgré des messages de relance courant septembre.

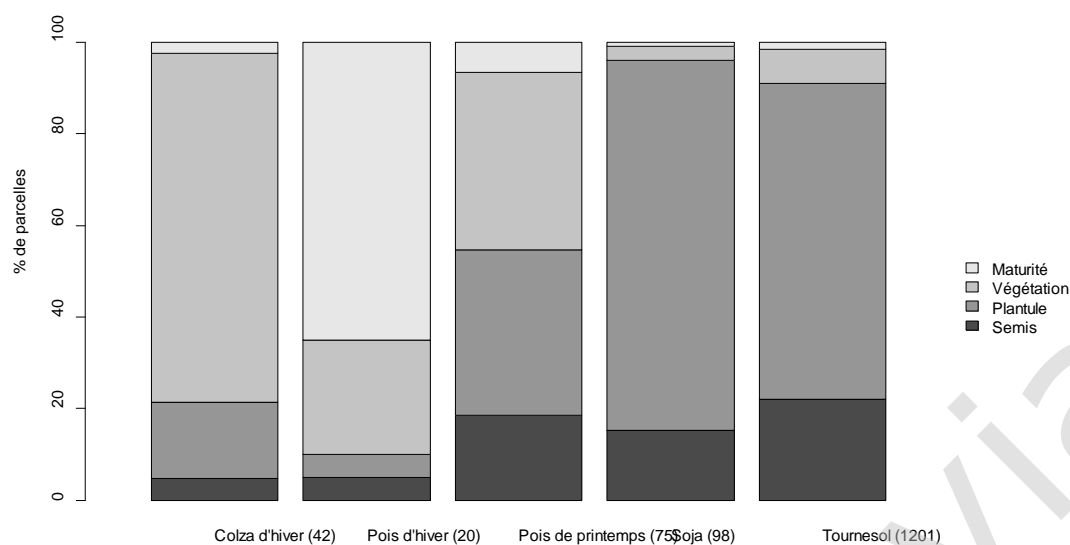


Figure 6 : stade de l'attaque selon les cultures, tous déprédateurs confondus ; entre parenthèses les effectifs de parcelles ; les parcelles en production de semences (tournesol et soja) sont groupées avec les parcelles en consommation

2.3. Surfaces déclarées

L'analyse qui suit distingue les surfaces des parcelles déclarées, et les surfaces attaquées au sein des parcelles déclarées.

Le Tableau 1 indique les surfaces totales des parcelles déclarées par espèce et culture, relativement aux soles nationales. La surface totale des parcelles déclarées sur tournesol de 13 040 ha représentent environ 2.2% de la sole Française 2016. Ce pourcentage ne reflète pas l'étendue de la sole réellement concernée en raison de notre méthode d'enquête basée sur le volontariat. Cette question est abordée dans la partie discussion.

Tableau 1 : surfaces des parcelles déclarées (ha) par combinaison espèce * culture

	Autre	Choucas des tours	Corbeau freux	Corneille noire	Étourneau sansonnet	Lapin de garenne	Lièvre	Pigeon biset ou de ville	Pigeon ramier ou palombe	Total	% sole nationale
Colza d'hiver	46	7	0	0	16	171	0	34	235	509	0.03%
Féverole de printemps	0	2	3	0	0	0	0	33	27	65	0.08%
Lupin doux	0	2	0	0	0	0	6	0	0	8	0.11%
Pois d'hiver	0	0	0	13	0	0	0	15	174	202	0.11%
Pois de printemps	14	2	50	16	0	15	10	55	466	628	
Soja	26	0	36	49	0	9	43	50	847	1060	0.75%
Soja semences	0	0	6	0	0	0	0	0	4	10	
Tournesol	438	66	1891	618	14	203	949	790	8071	13040	2.22%
Tournesol semences	11	0	14	20	0	4	12	5	213	277	
Total	535	78	2000	716	30	402	1020	981	10036	15799	0.63%

Au niveau des parcelles prises individuellement, la proportion de surface attaquée peut être très variable (Figure 7), avec 43% de parcelles attaquées en totalité.

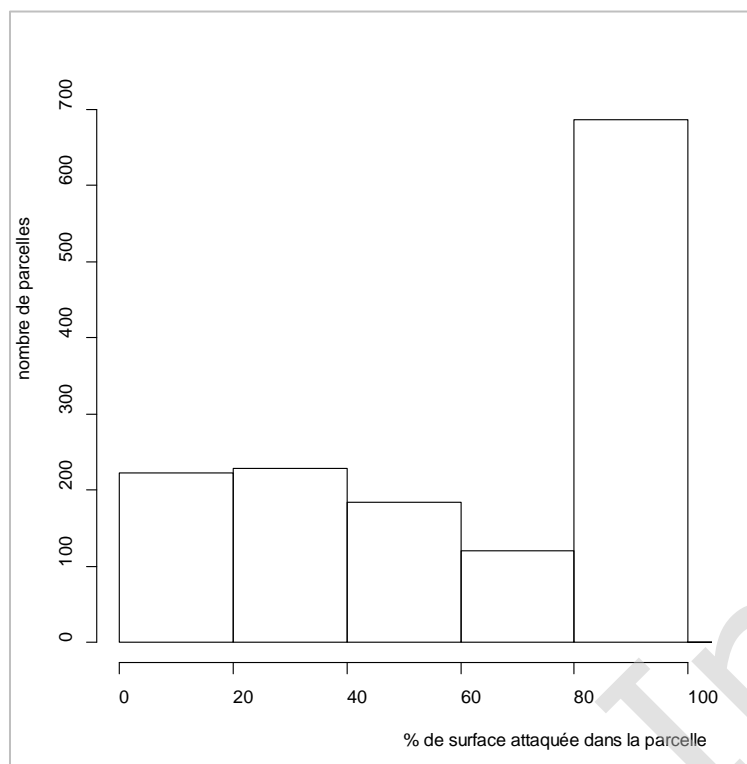


Figure 7 : histogramme du nombre de parcelles en fonction du pourcentage de surface attaquée

Si l'on considère les surfaces moyennes, celles des parcelles déclarées sont proches selon les cultures (Tableau 2), sauf pour celles sous représentées comme le lupin doux ou le soja semences. Les pourcentages de surfaces attaquées, aux alentours de 2/3, dépendent peu de la culture, hormis le cas du colza avec seulement 21%.

Tableau 2 : surfaces des parcelles et surfaces attaquées

Culture	Surface moyenne des parcelles déclarées (ha)	Surface moyenne attaquée par parcelle déclarée (ha)	Surface attaquée / Surface parcelle (%)
Colza d'hiver	12.1	2.6	21%
Féverole de printemps	8.1	7.6	94%
Lupin doux	3.8	3.8	100%
Pois d'hiver	10.1	7.9	78%
Pois de printemps	8.4	4.4	52%
Soja	11.0	7.2	65%
Soja semences	5.2	3.5	67%
Tournesol	11.2	6.8	61%
Tournesol semences	7.7	6.0	78%
Total	10.9	6.6	60%

Le Tableau 3 donne un bilan détaillé des surfaces attaquées déclarées par culture et par espèce.

Tableau 3 : surfaces attaquées au sein des parcelles déclarées par combinaison espèce * culture

	Autre	Choucas des tours	Corbeau freux	Corneille noire	Étourneau sansonnet	Lapin de garenne	Lièvre	Pigeon biset ou de ville	Pigeon ramier ou palombe	Total	% sole nationale
Colza d'hiver	11	0	0	0	2	21	0	0	74	109	0.01%
Féverole de printemps	0	2	3	0	0	0	0	31	25	61	0.07%
Lupin doux	0	2	0	0	0	0	6	0	0	8	0.11%
Pois d'hiver	0	0	0	4	0	0	0	15	139	158	0.09%
Pois de printemps	2	2	22	1	0	4	7	38	252	329	
Soja	12	0	24	16	0	6	3	26	605	691	0.49%
Soja semences	0	0	3	0	0	0	0	0	4	7	
Tournesol	211	60	976	372	6	110	484	529	5164	7911	1.35%
Tournesol semences	6	0	10	20	0	1	12	0	170	217	
Total	241	66	1038	413	8	143	511	639	6433	9491	0.38%

2.4. Resemis et pratiques de lutte

Le resemis est pratiqué dans 42% des cas, sur tout (16%) ou partie (26%) des parcelles attaquées. La Figure 8 donne des précisions selon les cultures. Le resemis est principalement pratiqué sur tournesol et dans une moindre mesure soja, ce qui est conforme au profil de dégâts indiqué par la Figure 6. Les quelques « resemis » pratiqués sur colza sont en réalité des retournements suivis d'une autre culture.

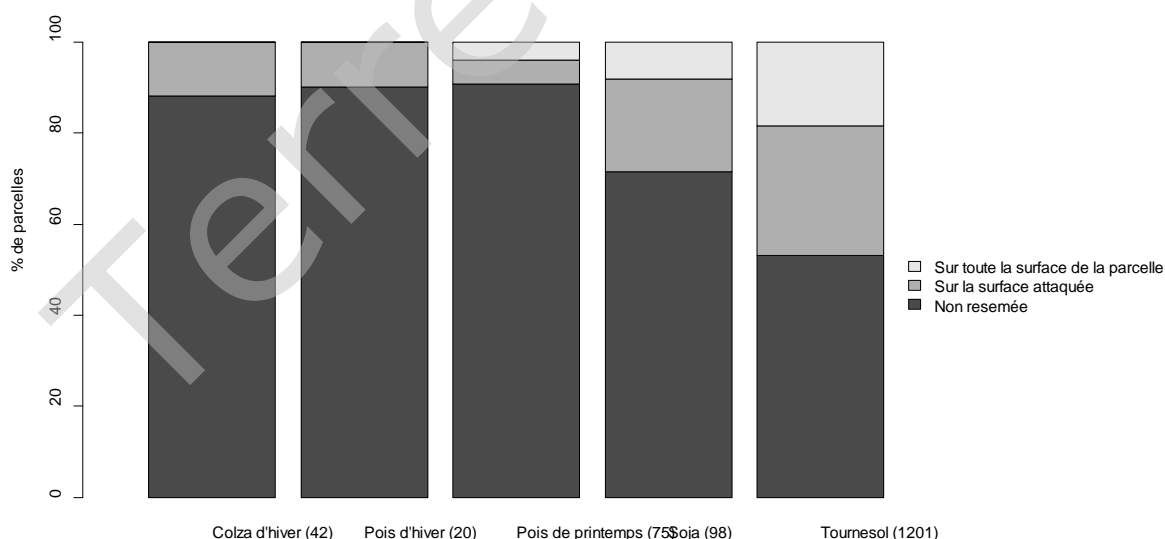


Figure 8 : pratiques de resemis sur les parcelles attaquées selon les cultures, tous déprédateurs confondus ; entre parenthèses les effectifs de parcelles

70% des parcelles sont protégées par effaroucheur (Figure 9), ce qui visiblement ne dissuade pas les déprédateurs. A noter le nombre significatif (18%) de parcelles protégées par des moyens « autres ». La liste de cette catégorie fait principalement apparaître la présence humaine. L'utilisation de répulsifs sur semences ou en plein est anecdotique.

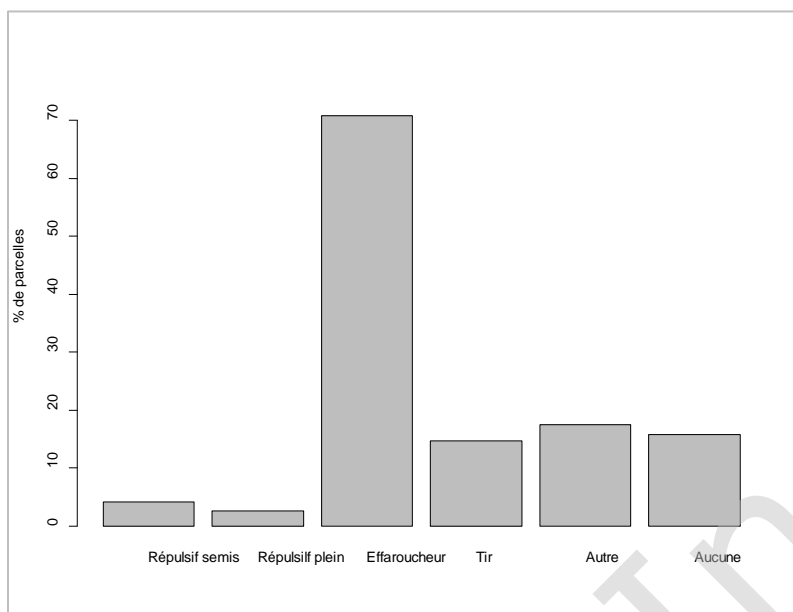


Figure 9 : moyens de lutte

2.5. Variations géographiques

Nous avons réalisé des cartes de nombre de cas à l'échelon départemental, toutes cultures confondues, pour les 4 premiers déprédateurs identifiés plus haut : pigeon ramier, corbeau freux pigeon biset et lièvre (Figure 10). Les localisations sont celles des parcelles et non des déclarants.

Pigeons biset et ramier coexistent au niveau départemental sans qu'il soit possible de savoir s'il y a coexistence effective sur les parcelles. Les dégâts de corbeaux freux concernent la région Poitou Charentes, la Drôme, ainsi que des départements du quart Nord-Est. La publicité de l'enquête n'ayant pas été aussi forte dans cette zone qu'au Sud et à l'Ouest, il est probable que l'importance de cette espèce soit globalement sous-évaluée. Les dégâts de lièvre sont signalés principalement dans les départements du Sud où sont aussi constatés de forts dégâts de pigeon ramier. Là aussi un biais géographique est possible.

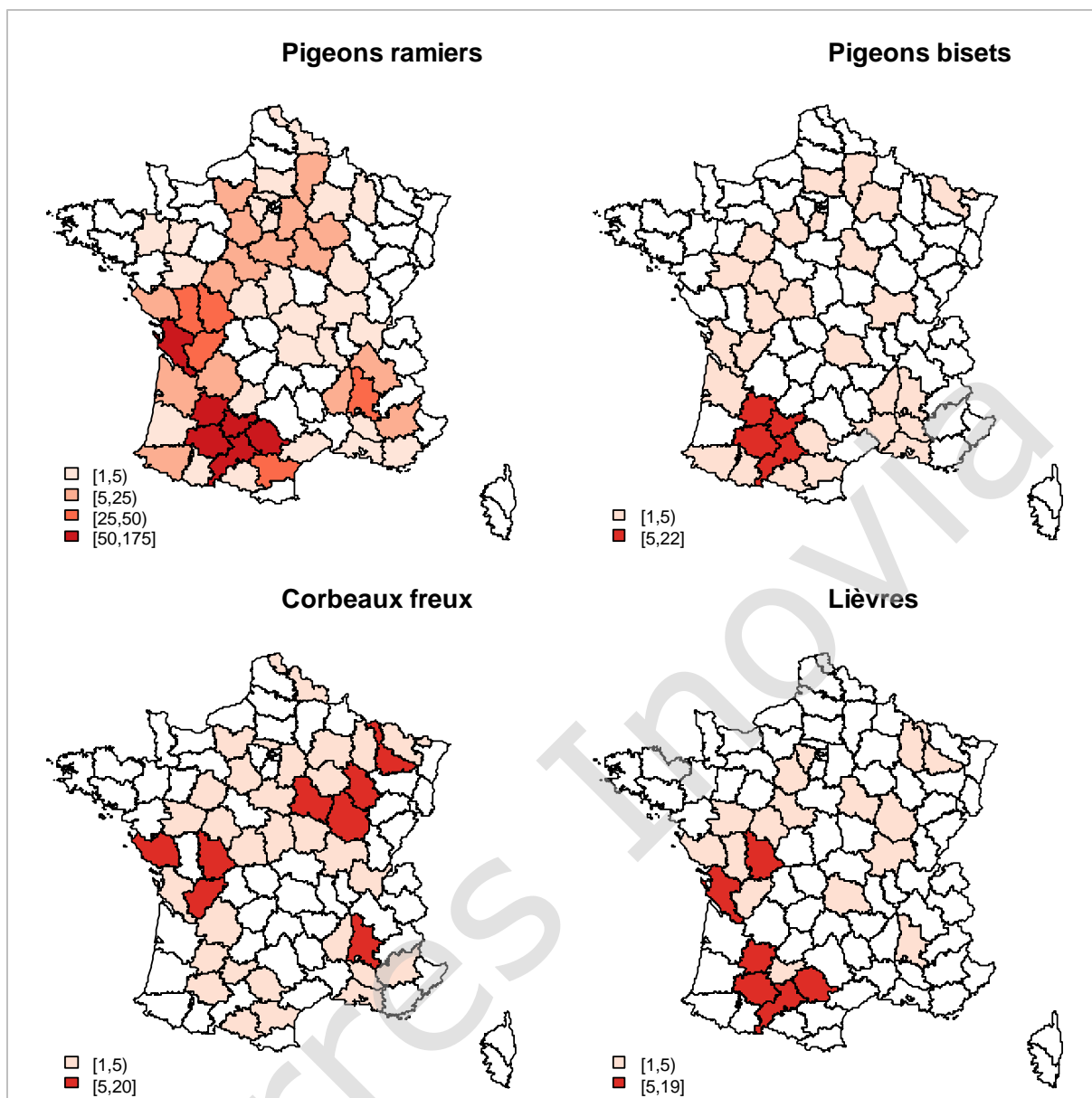


Figure 10 : 4 premières espèces déclarées – nombre de parcelles déclarées par département. L'échelle de couleur est différente entre le pigeon ramier et les autres espèces

La Figure 11 indique le statut du pigeon ramier selon les départements et les zones de production de tournesol. Les dégâts de pigeon ramier coïncident logiquement avec les principaux bassins de production de tournesol. Mais les départements les plus touchés ne sont pas nécessairement couverts par un arrêté de classement « nuisible ».

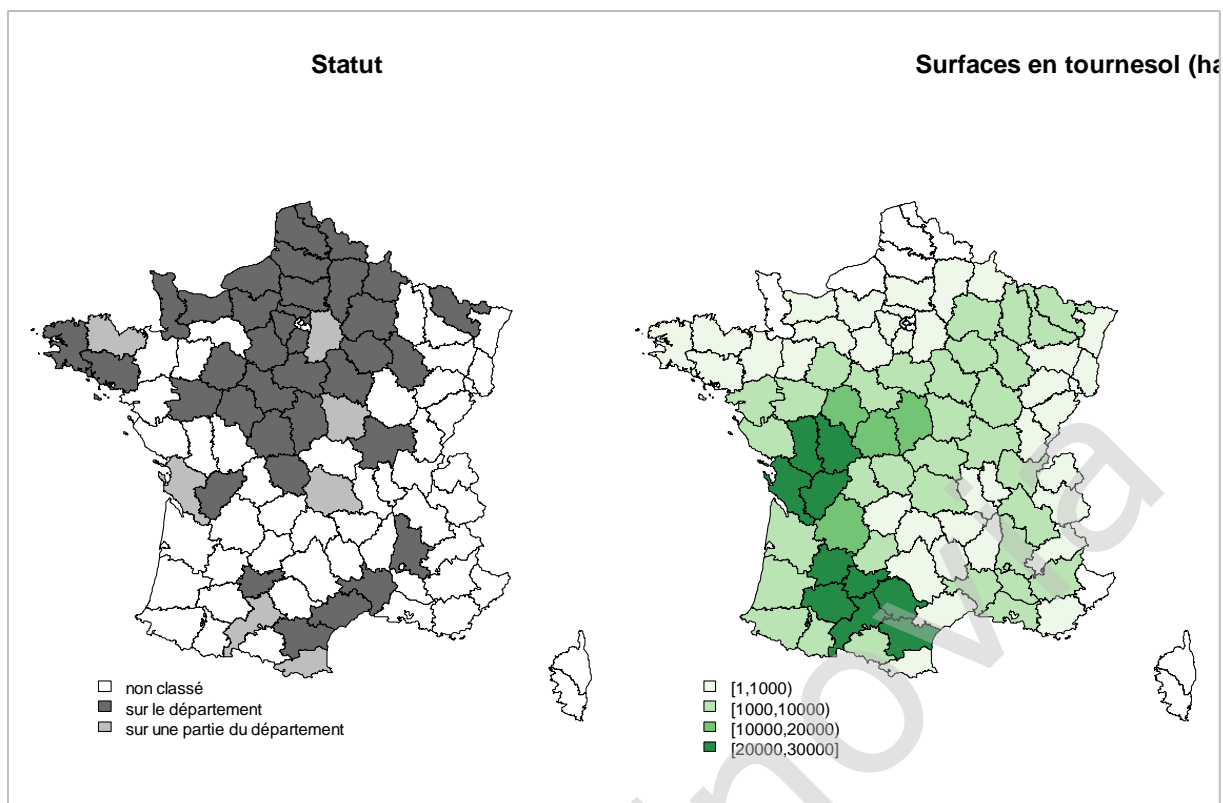


Figure 11 : statut du pigeon ramier en 2015/2016 (gauche) et surfaces en tournesol 2016 en ha (source : Fédération Nationale des Chasseurs et Ministère de l'Agriculture)

Le Tableau 4 complète les cartes et permet d'identifier pour les 4 espèces les départements où les surfaces attaquées dépassent 100 ha.

Tableau 4 : focus sur les départements où plus de 100 ha de surface attaquée par une espèce donnée ont été déclarés (toutes cultures)

Espèce	Département	Nombre de parcelles	Surface attaquée (ha)
Corbeau freux	26 Drôme	15	276
	54 Meurthe-et-Moselle	20	159
	51 Marne	4	116
Lièvre	32 Gers	17	161
	17 Charente-Maritime	19	103
Pigeon biset ou de ville	31 Haute-Garonne	22	174
	82 Tarn-et-Garonne	8	124
	31 Haute-Garonne	175	1433
	32 Gers	123	763
	81 Tarn	70	513
	47 Lot-et-Garonne	86	439
	82 Tarn-et-Garonne	58	438
	11 Aude	31	397
Pigeon ramier ou palombe	17 Charente-Maritime	57	313
	26 Drôme	47	264
	86 Vienne	29	200
	79 Deux-Sèvres	32	158
	16 Charente	29	148
	10 Aube	5	126
	24 Dordogne	24	124

2.6. Chiffrage économique des dégâts de pigeons ramier déclarés sur tournesol à la levée

2.6.1. Hypothèses

La prévision de l'impact économique des attaques est un exercice délicat pour l'agriculteur, en particulier à un stade précoce de la culture. C'est pourquoi, nous avons choisi de réaliser nous-même ces estimations sur la base de notre expertise.

Les calculs qui suivent concernent uniquement le cas des déprédations occasionnées par le pigeon ramier sur tournesol à la levée qui constitue le principal enjeu et pour lequel nous disposons de quelques références.

Les coûts sont de plusieurs natures (notice méthodologique et sources en annexe) :

- Sur les surfaces resemées :
 - o charges opérationnelles liées au resemis (93 €/ha de semences)
 - o charges de mécanisation, carburant et main d'œuvre du resemis : 25 €/ha
 - o perte de rendement par rapport à la 1^{ère} date de semis en raison du resemis tardif estimée à 12%
- Sur les surfaces attaquées non resemées :
 - o perte de rendement en raison du peuplement faible et hétérogène estimée à 12%.
 - o perte de teneur en huile en raison du peuplement faible et hétérogène estimée à 1.5 points d'huile, avec réfaction de 1.5% du prix par point d'huile.

Nous faisons l'hypothèse d'un rendement de référence de 23q/ha et d'un prix de vente des graines intermédiaire de 400 €/t. Pour le calcul de l'impact à l'hectare, les coûts sont rapportés à une marge brute indicative du tournesol de 650 €/ha.

2.6.2. Estimation de l'impact économique par hectare attaqué

En cas de resemis, les pertes économiques sont égales à 228 € par ha ($93 + 25 + 23 \cdot 0.12 \cdot 40$), soit 35% de la marge brute indicative.

En l'absence de resemis, les pertes économiques sont égales à 129 € par ha, soit 14% de la marge brute indicative. Ce chiffre correspond à la différence entre le revenu espéré et le revenu obtenu avec rendement amputé et réfaction de prix, selon la formule : $23 \cdot 40 - (23 \cdot 0.88 \cdot (40 - (40 \cdot 1.5 \cdot 0.015)))$

2.6.3. Estimation de l'impact économique au niveau départemental et national

Les résultats au niveau départemental et national sont présentés par le

. Les départements pour lesquels l'impact économique déclaré est le plus important ne font pas tous aujourd'hui l'objet d'un arrêté de classement nuisible. Deux groupes de départements se distinguent, conformément à ce qui est observé sur les cartes : 6 départements du Sud-Ouest, puis 4 en Poitou Charente.

Tableau 5 : estimation (€) des dégâts économiques déclarés du pigeon ramier sur tournesol à la levée pour les départements concernés et statut administratif de l'espace (source : Fédération Nationale des Chasseurs)

Département	Surfaces attaquées non resemées (ha)	Surfaces resemées (ha)	Sur surfaces non resemées		Sur surfaces resemées		Coût total (€)	Arrêté de classement "nuisible" 2015/16
			Pertes de production due au défaut de peuplement (€)	Pertes de teneur en huile due au défaut de peuplement (€)	Coût des resemis (€)	Pertes de production due au cycle décalé (€)		
31 Haute-Garonne	414	686	45 742	7 715	81 213	81 527	216 198	sur une partie du département
32 Gers	252	482	27 810	4 691	57 018	67 185	156 704	non classé
81 Tarn	132	260	14 549	2 454	30 810	31 152	78 964	non classé
82 Tarn-et-Garonne	143	225	15 820	2 668	26 592	24 849	69 930	sur tout le département
11 Aude	84	237	9 289	1 567	28 066	27 068	65 989	sur tout le département
47 Lot-et-Garonne	157	198	17 283	2 915	23 412	22 354	65 964	non classé
17 Charente-Maritime	113	189	12 479	2 105	22 325	21 464	58 373	sur une partie du département
86 Vienne	90	97	9 933	1 675	11 525	14 672	37 806	non classé
79 Deux-Sèvres	61	97	6 729	1 135	11 483	11 945	31 292	non classé
16 Charente	42	105	4 670	788	12 472	12 740	30 670	sur tout le département
10 Aube	-	125	-	-	14 759	13 770	28 529	sur tout le département
24 Dordogne	18	107	1 490	251	12 657	11 864	26 262	non classé
26 Drôme	132	47	11 669	1 968	5 603	5 227	24 468	sur tout le département
37 Indre-et-Loire	32	67	3 560	601	7 912	8 154	20 227	sur tout le département
33 Gironde	33	29	3 671	619	3 432	3 202	10 923	non classé
18 Cher	30	35	-	-	4 142	3 864	8 006	sur tout le département
85 Vendée	3	27	349	59	3 229	3 013	6 650	non classé
89 Yonne	10	22	1 082	182	2 630	2 454	6 349	sur tout le département
21 Côte-d'Or	-	24	-	-	2 816	3 478	6 294	non classé
28 Eure-et-Loir	-	21	-	-	2 485	2 318	4 803	sur tout le département
41 Loir-et-Cher	51	-	4 085	689	-	-	4 774	sur tout le département
13 Bouches-du-Rhône	11	9	1 214	205	1 065	994	3 478	non classé
77 Seine-et-Marne	7	11	773	130	1 302	1 214	3 419	sur une partie du département
63 Puy-de-Dôme	12	8	1 325	223	958	894	3 401	sur une partie du département
49 Maine-et-Loire	8	10	916	155	1 183	1 104	3 358	sur tout le département
53 Mayenne	-	13	-	-	1 548	1 444	2 992	non classé
83 Var	21	-	2 329	393	-	-	2 722	non classé
7 Ardèche	25	-	2 274	384	-	-	2 658	non classé
9 Ariège	4	9	442	74	1 077	1 005	2 598	non classé
36 Indre	1	11	-	-	1 302	1 214	2 516	sur tout le département
1 Ain	5	7	497	84	828	773	2 182	non classé
38 Isère	17	-	1 848	312	-	-	2 160	non classé
34 Hérault	16	-	1 766	298	-	-	2 064	sur tout le département
78 Yvelines	6	5	662	112	592	552	1 918	sur tout le département
60 Oise	14	-	1 597	269	-	-	1 867	sur tout le département
45 Loiret	13	3	948	160	355	331	1 794	sur tout le département
51 Marne	-	7	-	-	798	744	1 542	sur tout le département
84 Vaucluse	2	5	221	37	592	552	1 402	non classé
4 Alpes-de-Haute-Provence	5	2	552	93	237	386	1 268	non classé
71 Saône-et-Loire	-	5	-	-	553	516	1 068	sur tout le département
3 Allier	8	-	883	149	-	-	1 032	non classé
55 Meuse	-	2	-	-	237	221	457	non classé
40 Landes	2	-	221	37	-	-	258	non classé
46 Lot	1	-	110	19	-	-	129	non classé
65 Hautes-Pyrénées	1	-	55	9	-	-	65	non classé
64 Pyrénées-Atlantiques	0	-	22	4	-	-	26	non classé
Total général	1 976	3 188	208 867	35 229	377 205	384 244	1 005 545	

3. Discussion

3.1. Biais méthodologiques

Cette enquête, basée sur des déclarations, ne permet pas de réaliser une estimation exhaustive (total cumulé) des dégâts subis aux différents échelons territoriaux. Cette estimation est soumise à un biais global lié à un taux de non déclaration des dégâts réellement subis car les réponses sont volontaires, et à un biais géographique liés à un effort variable de communication sur l'enquête. Sur le premier point, il convient de noter que les déclarants n'étaient pas motivés par des perspectives d'indemnisations concernant les dégâts de gros gibiers, sans rapport avec l'objectif de l'enquête. En ce sens, la participation a relevé d'une démarche collective, avec la possibilité de faire avancer le

dossier au niveau administratif ou simplement d'améliorer les connaissances. Le format de questionnaire web aisément accessible a sans doute permis de faciliter cette démarche. Sur la question du biais géographique, il est probable que les secteurs Nord et Est, où le dossier est considéré comme moins prioritaire par la profession, soient sous-représentés avec une sous-estimation des dégâts sur pois.

Un autre biais méthodologique concerne l'identification des espèces. La distinction au sein des colombidés et des corvidés restera toujours sujette à caution. L'impossibilité de déclarer plus d'une espèce par parcelle, par soucis de simplification, tend probablement à minorer l'impact de certaines espèces associées au pigeon ramier. Il faut enfin rappeler que l'enquête ne concerne que les dégâts sur oléagineux et protéagineux et passe sous silence des enjeux majeurs pour d'autres filières, en particulier maïs en grandes cultures.

3.2. Peut-on passer des dégâts déclarés aux dégâts réels ?

Il est difficile d'estimer un taux de déclaration en cas de dégâts avérés. Ce taux dépend de l'information des agriculteurs sur l'existence de l'enquête et de leur volonté de déclarer les dégâts. Nous pouvons apporter néanmoins quelques éléments de réflexion :

- le taux de réponse sur les enquêtes auprès des agriculteurs menées par Terres Inovia est de 8 à 15%. Il s'agit toutefois d'enquêtes basées sur une sollicitation directe (courrier) assez différente du cas présent. La précédente enquête de ce type sur les dégâts d'oiseaux menée par Terres Inovia en 2012 a eu un taux de retour de 23%.
- les enquêtes sur les dégâts d'oiseaux menées la chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire font état d'un taux de déclaration de 10%.
- le taux de resemis des parcelles de tournesol a été globalement estimé à 7.5% en 2015 grâce à une enquête de l'UFS – Union Française des Semenciers. Or notre enquête fait état de 47% de parcelles resemées sur 2.2% de la sole nationale, soit 1.1% de la sole nationale resemée pour l'échantillon des répondants. À supposer que la surface réellement resemée soit 7.5%, le taux de réponse devrait donc être théoriquement de $1.1/7.5=15\%$.

Pour obtenir des estimations exhaustives des dégâts, un taux de réponse de 10 à 20% semble donc raisonnable, ce qui correspond à une fourchette de 5 à 10 millions d'€ pour les dégâts réels au niveau français. Cette estimation reste extrêmement grossière. L'estimation exhaustive des dégâts soulève des questions méthodologiques à approfondir. Il conviendrait également de proposer des estimations pour les autres cultures et stades afin de dresser un tableau global.

4. Conclusion

L'enquête met en lumière la prédominance des dégâts de pigeons ramiers sur tournesol à la levée. C'est une relative surprise eu égard à d'autres enquêtes effectuées sur le sujet. La faiblesse des dégâts à maturité est assez surprenante, mais celle-ci est peut-être davantage à mettre au profit d'une faible déclaration que de faibles attaques. En effet, nous avons surtout communiqué sur la problématique levée, bien relayée par nos partenaires et beaucoup moins au moment de la maturité.

Les deux principaux bassins de production de tournesol, Sud-Ouest et Poitou Charente, sont fortement impactés par le pigeon ramier, mais couvert de manière variable par des arrêtés autorisant des tirs de destruction. L'inefficacité des moyens de protection déployés sur les parcelles attaqués laisse pour le moment peu d'autres alternatives aux producteurs. Des méthodes de protection innovantes à l'échelle de la parcelle ou du paysage sont à l'étude, mais nécessitent des efforts de recherche et de mise au point qui ne pourront pas porter leurs fruits à court terme.

Outre le pigeon ramier, l'enquête a permis de nous alerter sur le corbeaux freux, mais aussi sur le cas très peu documenté du lièvre, dont les dégâts sont localisés et mériterait des investigations plus poussées au niveau régional, en concertation avec les parties prenantes.

ANNEXE : données anonymisées avec calculs économiques

C'est [ici](#). Les localisations sont au niveau du département pour raison de confidentialité.

ANNEXE : références pour le calcul des dégâts économiques occasionnés par le pigeon ramier sur tournesol (V. Lecomte, TI Bazièges)

Resemis :

- semences : 93 € (expertise Terres Inovia)
- mécanisation et main d'œuvre : barème APCA 2016 avec tracteur de 100 cv à 700 h/an avec carburant à 15.2 €/h + semoir de 6 rangs à 150 ha/an à 18.3 €/h soit au total de 33.5 €/h. Avec un débit de semis 2 ha/h, cela représente un coût mécanisation + carburant de 16.75 €/ha. Sur la base de main d'œuvre de 16 € brut / h. Le coût du re-semis mécanisation + carburant + main d'œuvre est estimé à 24.75 €/ha arrondi à 25€/h

Prix du tournesol : 400 €/t (prix intermédiaire, expertise Terres Inovia sur base FranceAgriMer)

Rendement de référence : 23 q/ha (moyenne nationale 7 dernières années + élimination des 2 années extrêmes)

Perte de rendement liée aux dégâts directs : Impact sur le rendement estimé à 12%* (Source : synthèse densité tournesol Terres Inovia 2015)

Perte de rendement causée par une implantation tardive (après le 10/05) : le rendement est moindre par rapport aux semis en date optimale de l'ordre – 12% soit 3 q/ha sur la base d'un rendement moyen de 25 q/ha (Source : enquêtes Terres Inovia sur les pratiques culturales).

Perte de teneur en huile causées par un peuplement hétérogène : Perte de teneur en huile estimée en moyenne de 1.5 point (Source : synthèse densité tournesol Terres Inovia 2015), avec 1.5% de pénalisation du prix d'achat par point d'huile (Source : FOP)

Marge brute indicative du tournesol : 650 € (CER et Terres Inovia)